

Ce changement est apporté au barème de marquage des produits du tabac à la demande des deux provinces et il permettra de desservir le marché de l'Île-du-Prince-Édouard avec une efficacité accrue.

La dernière mesure budgétaire que l'on trouve dans le projet de loi C-90 se rapporte aux dispositions sur la saisie et les avis de saisie relativement aux infractions à la Loi sur l'accise.

Les modifications proposées viendront aplanir certaines difficultés d'application en permettant aux préposés d'exercer de façon discrétionnaire le pouvoir de saisir les véhicules, même s'ils sont toujours expressément tenus de faire leur possible pour qu'un avis de saisie soit envoyé aux tiers dont on connaît l'identité.

De plus, le projet de loi met en oeuvre d'importants changements apportés aux taux de la taxe d'accise sur les produits du tabac destinés à la vente au Québec, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Comme tous les députés le savent, de légères augmentations de la taxe d'accise fédérale avaient été annoncées plus tôt dans le courant de l'année, en même temps que l'augmentation de la taxe provinciale sur le tabac dans ces trois provinces.

Il a été décidé de majorer ces taxes en raison du succès qu'a remporté jusqu'ici le plan national de lutte contre la contrebande qui a freiné considérablement les activités de contrebande de tabac, de sorte que le marché intérieur appartient de nouveau aux grossistes et détaillants canadiens autorisés.

Au Québec et en Ontario, les taux de la taxe d'accise fédérale augmenteront de 60 cents la cartouche de 200 cigarettes, tandis qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, la taxe d'accise augmentera de 1 \$ la cartouche de 200 cigarettes et de 32 cents le lot de 200 bâtonnets.

L'augmentation de la taxe d'accise sur les cigarettes destinées à la vente au Québec et en Ontario est en vigueur depuis le 18 février 1995, tandis que celle applicable aux cigarettes et aux bâtonnets de tabac destinés à la vente à l'Île-du-Prince-Édouard est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1995. Ces changements rapporteront au gouvernement fédéral des recettes supplémentaires de 65 millions de dollars par année.

Je veux souligner l'importance des dispositions du projet de loi C-90, nonobstant les remarques désinvoltes du député réformiste qui a dit plus tôt que les mesures prévues au menu législatif étaient sans importance.

Les changements proposés aux taux de la taxe sur le transport aérien et de la taxe d'accise sur l'essence représentent un volet important de l'engagement que le gouvernement a pris d'insister davantage sur le recouvrement des coûts et la réduction du déficit.

Les amendements au système de marquage des produits du tabac assureront une efficacité accrue dans la façon de desservir le marché de l'Île-du-Prince-Édouard, tandis que les amendements apportés aux dispositions de la Loi sur la taxe d'accise qui ont trait aux saisies et aux avis pertinents amélioreront l'application des mesures d'exécution.

Enfin, les changements aux taux de la taxe d'accise sur les produits du tabac destinés à être vendus au Québec, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard sont un premier pas important vers le rétablissement à long terme de taux uniformes de taxe d'accise fédérale pour les produits du tabac vendus n'importe où au Canada.

[Français]

J'exhorte mes collègues à adopter ce projet de loi sans délai.

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, le projet de loi C-90 en arrive maintenant à sa troisième lecture. Nous avons déjà eu la chance d'exprimer notre position sur ce projet de loi en tant qu'opposition officielle à l'étape de la deuxième lecture et lors de l'étude en comité, particulièrement au Comité permanent des finances.

Évidemment, un certain nombre de mesures peuvent être positives, mais il y en a une qui nous agace particulièrement et qui est suffisamment forte pour que nous votions contre ce projet de loi. Il s'agit de celle qui vise à augmenter la taxation sur l'essence de 1,5c. le litre.

Je n'élaborerai pas très longtemps. Je veux simplement rappeler et situer un peu ce débat par rapport à celui qui a eu lieu lorsqu'on a discuté de la taxation sur les cigarettes.

• (1345)

D'ailleurs, il y a des mesures dans le projet de loi actuel qui visent à un rééquilibrage progressif à la hausse de la taxation sur les produits du tabac. Évidemment, tous étaient conscients, lors de la diminution draconienne des taxes sur les produits du tabac, que cela visait à déstabiliser les réseaux de contrebande. Cependant, tous sont d'accord pour dire que le prix étant maintenant très accessible, cela pourrait avoir à long terme des effets catastrophiques sur la demande de ces produits. Plus le prix est bas, plus il est facile de vendre un produit.

Personne ne s'oppose à ce qu'il y ait un rééquilibrage. Cependant on ne doit pas tomber dans le panneau de le faire trop rapidement et de faire en sorte de permettre aux réseaux de contrebande de se restructurer et de reprendre le contrôle.

Cela dit, ça n'enlève pas le rôle et le mandat que le gouvernement a de faire surveiller, parce qu'il y a d'autres mesures que la taxation, pour faire en sorte d'arrêter les gens qui font de la contrebande de différents types de produits. Cela existe encore. Cela existe dans différents types de produits. Les mesures ne sont pas si rigoureuses à ce niveau-là. Il y a beaucoup d'efforts à faire pour améliorer la lutte à différents réseaux de contrebande.

En ce qui concerne la taxation sur l'essence, tout le monde sait que cela devient extrêmement irritant, cela devient facile pour le gouvernement, lorsqu'on a besoin de revenus rapides, de se servir de la taxation sur l'essence parce que ce sont des revenus instantanés; il s'agit de 500 millions de dollars que le ministre des Finances est allé chercher dans les poches du contribuable rapidement.

C'est difficile pour le consommateur de le voir, parce que lorsque le prix de l'essence augmente à la pompe, le consommateur ne sait pas trop si c'est à cause d'une hausse du prix du pétrole, si c'est à cause d'une hausse du profit fait par le détaillant, le fabricant ou autre, ou si c'est simplement que le gouvernement vient d'augmenter les taxes.